PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE

Tél. : 080/29.28.27

ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIELSALM
Rue de l'Hôtel de Ville, 5 6690 VIELSALM

ANNEXE X
(A.G.W. du 04 juillet 2002)

ENQUETE PUBLIQUE

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne la demande de permis unique introduite par la srl Melotte Group Holding, dont le siège social est situé à rue Joseph Deflandre 160/1 à 4053 Chaudfontaine pour la démolition d'un restaurant et la construction d'un hôtel de 121 chambres comprenant un restaurant, un espace polyvalent, un wellness et un parking souterrain de 244 emplacements, 4 enseignes et le déplacement d'un arrêt de bus le long de la N30 situé à la Baraque de Fraiture, 46 à 6690 Vielsalm sur les biens cadastrés Vielsalm 2ème Division Section A n° 24p2, 24h2 et 2749a.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale **à partir du 26 février jusqu'au 13 mars 2024.**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à:
Le 23 février 2024	Le 26 février 2024	à l'Administration communale de Vielsalm le 13 mars 2024 à 11 h	Administration communale de Vielsalm, Rue de l'Hôtel de Ville 5 6690 VIELSALM

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.
Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Le dossier de demande peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, le mardi et le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h) et le samedi 2 mars de 9h à 12h sur rendez-vous à prendre 24 heures à l'avance.
Personne de contact: Madame Annick Dethier – annick.dethier@vielsalm.be – 080/29.28.13

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale, rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Sous peine de nullité, les envois par courrier seront datés et signés, ceux par courrier électronique seront clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous auprès du Service communal de l'environnement.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès:

- du demandeur ;
- du Service communal de l'urbanisme (080/292817 – 080/292818);
- du Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme – Monsieur Ph. Maréchal (080/292817);
- du Service communal de l'environnement (080/292813) ;
- du Fonctionnaire technique - Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGO3) – Département des Permis et des Autorisations – Avenue Reine Astrid 39 à 5000 NAMUR (081/715300);
- du Fonctionnaire délégué - Direction Générale Opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie (DGO4) Direction du Luxembourg – Place Didier 45 à 6700 ARLON (063/589111).

L'autorité compétente pour statuer sur la demande soumise à enquête publique est la Commune de Vielsalm.

A Vielsalm, le 23 février 2024.

Pour le Collège,

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

(s)Anne-Catherine PAQUAY (s) Elie DEBLIRE